



Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées

Directeur de publication : Denis Carretier

Rédacteur en chef : Christel Chevrier

Comité de rédaction : Blandine Broquedis, Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Christophe Pueyo

Rédigé en collaboration avec : Chambres d'agriculture LR, ADVAH, la CAVALE, Escudier, Estéve, Ets Jullian, SAS Maurin, Lycée Charlemagne, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON-LR, Les vigneronns du Narbonnais, Prometé.

Crédit photos : Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

Viticulture

Languedoc Roussillon

Le bulletin de santé du végétal est édité à partir des observations de 52 observateurs sur un réseau de 454 parcelles régionales. Pour tenir compte des contextes pédo-climatique et agronomique propres à vos parcelles, nous vous invitons à aller réaliser vos propres observations avant toute intervention.

Stades phénologiques

Vignoble régional

Dans la majeure partie des situations, le stade phénologique dominant est « fermeture de la grappe » (L ou 33).

Les stades phénologiques vont de « entre baies à taille de pois et fermeture de la grappe » dans les situations les plus tardives au stade « début véraison » (35) dans quelques parcelles très précoces.

Cicadelles vectrices de la flavescence dorée

Vignoble régional

Les 1^{ers} adultes de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont observés au vignoble.

Les symptômes de la maladie sont observés.

Le 3^{ème} traitement contre le vecteur de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser entre le 28 juillet et le 8 août 2016.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Mildiou

Vignoble régional

La situation est globalement stable à l'échelle régionale. Les conditions météorologiques de la semaine écoulée ont été peu favorables au parasite. Quelques rares nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans des situations localement favorables (orages, rosées matinales).

Aude

Peu de nouveaux symptômes ont été observés.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système 97) nous indique que les conditions climatiques de la semaine passée n'ont pas permis d'engendrer de nouvelles contaminations à l'exception de l'extrême ouest du département où les pluies du 11 juillet ont été potentiellement contaminantes.

Dans la majorité des situations les valeurs de l'EPI baissent. Le niveau de risque est stable voire en régression.

Gard

La situation est stable depuis une quinzaine de jours, quelques nouveaux symptômes sont observés sur feuilles de même que du mildiou mosaïque en lien avec les fortes températures de début juillet. Les symptômes sont peu actifs en raison du fort vent enregistré notamment en fin de semaine dernière.

La présence de rot brun est réduite à quelques cas de Grenache ou Carignan très vigoureux avec plusieurs taches par ceps observées (sud, ouest et nord-ouest du département).

La modélisation MILSTOP arrêtée au 17 juillet indique que les conditions météorologiques enregistrées entre le 11 et le 17 juillet génèrent de nouvelles contaminations secondaires.

Les sorties de repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 24 juillet.

L'indice de risque mildiou est stable sur Montfrin et en augmentation sur Pont Saint Esprit.

Hérault

Quelques nouvelles taches sur feuilles parfois fructifiées sont notées dans la Vallée de l'Orb-Lodévois.

De vieilles taches, parfois fructifiées, et la présence de repiquages sur grappes (rot brun) sont toujours visibles dans certaines parcelles.

Du mildiou mosaïque est observé localement.

La situation de la maladie est stable.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 17 juillet, les conditions météorologiques enregistrées entre le 11 et le 17 juillet génèrent de nouvelles contaminations secondaires sur une majorité de stations. Les sorties de repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 24 juillet.

L'indice de risque mildiou est stable.

Pyrénées-Orientales

Sa fréquence et son intensité varient en fonction de la pluviométrie et humidités matinales dans les différents secteurs du département. Les secteurs des Aspres premiers coteaux, Vallespir, Bas Conflent et Albères sont les secteurs où des taches (sporulées ou non) et du mildiou mosaïque sur feuilles sont visibles. Des symptômes sur grappes sont observés. Sur les autres secteurs la fréquence et l'intensité de la maladie est stable, voire diminuée.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 17 juillet, les conditions météorologiques enregistrées entre le 11 et le 17 juillet ne génèrent pas de nouvelles contaminations secondaires sur la station de Trouillas. L'indice de risque mildiou est stable.

B lack-rot

Aude

On ne constate pas d'évolution de la maladie sur les secteurs concernés.

Gard

Sur les parcelles touchées, la situation est stabilisée depuis près de 15 jours. Sur les parcelles les plus touchées, les grains atteints sèchent se transformant ainsi en baies momifiées noir-bleuté porteuses des pycnides noires. Dans la plupart de ces cas, les dégâts restent pour le moment modérés. A ce jour, la situation est mieux maîtrisée que l'an passé à la même époque. Sur les parcelles avec symptômes, la plus grande vigilance s'impose car les grappes restent sensibles au black-rot jusqu'à la véraison.

Les épisodes orageux des 11 et 12 juillet, avec des cumuls très variables d'un secteur à l'autre (de 0 à 15 mm) ont pu générer des contaminations notamment en cas d'humectation prolongée sur les parcelles déjà touchées. Les sorties de symptômes sont attendues à partir du 25 juillet prochain.

Hérault et Pyrénées-Orientales

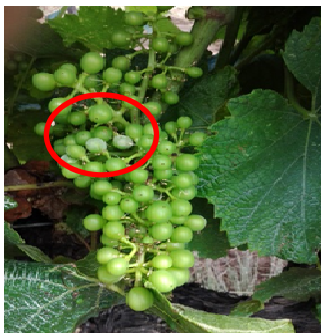
La situation est globalement stable.

O idium

Vignoble régional

Nous sommes en phase de sensibilité décroissante, mais des évolutions restent possibles jusqu'au début véraison.

La maladie est bien présente au vignoble et une progression est encore notée sur les parcelles touchées (intensité).



Aude

La maladie continue toutefois de se développer sur les parcelles déjà touchées significativement.

Gard

Depuis 15 jours, la situation sur grappes a évolué dans le sens d'une aggravation marquée sur certaines parcelles : Chardonnay vigoureux, mais aussi Carignan, Roussanne et ponctuellement d'autres cépages (Grenache, Syrah et Merlot). Dans quelques parcelles on observe jusqu'à 100 % des grappes touchées avec une intensité encore en progression. Ces cas restent rares. La majorité des parcelles du département présentent peu ou pas de symptômes.

Hérault

La maladie est toujours observée au vignoble.

Son évolution est variable. Elle progresse dans certaines parcelles.

Les fréquences et intensités sur grappes sont parfois très importantes sur Carignan, cépages sensibles et/ou parcelles à historique important mais également dans certaines situations non sensibles.

Pyrénées-Orientales

Les symptômes sur grappes sont toujours visibles avec des fréquences et des intensités qui peuvent être élevées selon les parcelles.

P

ourriture grise

Gard

Les 1^{ers} symptômes de *Botrytis cinerea* sont observés sur quelques parcelles précoces de Chardonnay. Ils sont pour le moment limités et sont observés sur des grappes très compactes (expulsions de baies) ou atteintes d'oïdium.

Hérault

Quelques symptômes sur feuilles sont observés.

Des symptômes sur grappes sont visibles très localement dans certaines parcelles suite à des perforations d'eudémis de 2^{ème} génération.

T

ordeuses de la grappe

Vignoble régional

Le vol de 2^{ème} génération est terminé sur les secteurs précoces et en forte baisse sur les secteurs tardifs. Le bilan de 2^{ème} génération fait apparaître des pressions hétérogènes selon les secteurs de faible à moyenne.

Le vol de 3^{ème} génération devrait démarrer dans les prochains jours. Démarrer le suivi des captures après avoir changé les capsules pour cette 3^{ème} génération d'eudémis.

Aude

Sur les secteurs tardifs, quelques rares dépôts de pontes sont encore observés.

En fonction des précocités, on peut observer des larves à tous les stades de développement. Les niveaux de dégâts sont très hétérogènes.

Gard

Les perforations de 2^{ème} génération sont maintenant bien visibles. Leur fréquence est très variable d'un secteur à l'autre. La vallée du Rhône sud et le sud du département présentent des fréquences de perforations régulières sans toutefois être exceptionnelles. Sur le reste du département, les perforations sont présentes mais moins fréquentes.

Hérault

Le vol de 2^{ème} génération d'eudémis se termine en zone précoce et moyenne.

Des larves (L2 à L5) sont visibles avec une majorité de L3 et L4.

Des perforations sont notées avec des fréquences hétérogènes allant jusqu'à 120 perforations pour 100 grappes.

Les observations de la 2^{ème} génération (pontes, larves) montrent des situations très hétérogènes.

Pyrénées-Orientales

Les foyers de perforations sont visibles sur le vignoble départemental sauf sur le secteur des Fenouillèdes coteaux. Les niveaux de dégâts peuvent être importants selon les parcelles (120 foyers de perforations sur 100 grappes).

Maladie du Bois

Vignoble régional

Des symptômes d'esca et de Black-Dead-Arm sont localement visibles. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées avec une accentuation des apoplexies depuis une dizaine de jours.

Cicadelles vertes des grillures

Vignoble régional

Des larves de cicadelles sont toujours visibles.

Le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles observées) n'est pas atteint dans les parcelles observées.

Des symptômes de grillure sont localement visibles dans quelques parcelles.

Acarions

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acarions utiles (typhlodromes) est observée. Dans les parcelles observées, le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible est parfois dépassé.

Ravageurs secondaires

Vignoble régional

Des symptômes d'éryose et de galles phylloxériques sont régulièrement observés sans toutefois entraîner de conséquences notables.

Metcalfa pruinosa est régulièrement observée au vignoble.

Grêle

Hérault

Le 8 juillet, un orage de grêle occasionne des dégâts dans l'unité agroclimatique des Hauts Coteaux. Les communes concernées sont Cessenon sur Orb et Roquebrun. Les plus gros dégâts, dommageables dans certaines parcelles, se trouvent sur le hameau de Ligné.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LRMP dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.

<http://www.languedocroussillon.chambagri.fr/commun/bsv-viticulture.html>